

## Règlement dans l'hôtellerie



Après la disette,  
des hausses salariales  
importantes

pages 6-7

**LA RICHESSE, ÇA SE PARTAGE**

**« Poursuivons  
l'offensive ! »**

est l'organe officiel de la Confédération des syndicats nationaux (514) 598-2131. Publié tous les quinze jours, il est tiré à 23 000 exemplaires et distribué gratuitement dans les syndicats de la CSN à travers le Québec.

**Coordination**

Louis-Serge Houle  
(lshoule@total.net)

**Conception graphique**

Jean Gladu  
Sophie Marcoux

**Mise en page**

Jean Gladu  
Sophie Marcoux  
Louis-Serge Houle

**Numérisation photo**

Louis-Serge Houle

**Rédaction**

L'équipe du Service de l'information de la CSN

**Photographes**

Alain Chagnon  
Michel Giroux  
Clément Allard  
Archives CSN  
Contributions militantes  
Photographies de la couverture :  
Alain Chagnon

**Caricaturiste**

Boris

**Soutien technique**

Lyne Beaulieu

**Films**

Graphique-Couleur

**Impression**

Les syndiqués CSN de l'imprimerie L'Éclaireur de Beauceville

**Distribution**

L'équipe du Service de distribution de la CSN, avec la collaboration de syndiqué-es en conflit

Pour modifier le nombre d'exemplaires reçus :  
(514) 598-2233

1601, av. De Lorimier,  
Montréal QC H2K 4M5

**Site Internet de la CSN :**

<http://www.csn.qc.ca>

**BILLET**  
Jean-Pierre  
Pare

# À l'usure

Bernard Landry l'a dit : la souveraineté, on va l'avoir à l'usure. L'usure des vieux.

Stéphane Dion a adopté la même stratégie : à force de nous donner la nausée avec ses provocations infantiles, on ne voudra même plus entendre le mot « référendum ».

Lucien Bouchard aussi. C'est à l'usure qu'il a réussi à refroidir l'enthousiasme des infirmières et à les faire rentrer au travail, désabusées, humiliées, écœurées.

Les autres travailleurs et travailleuses du secteur public cherchent à négocier depuis quatorze mois, sans plus de succès : à l'évidence, le premier ministre espère que le temps élimera leurs attentes et leur ténacité, eux qui déjà s'esquintent et s'usent au travail à cause de ses réformes intempestives et rochonnesques.

Tout le monde ou à peu près, sauf évidemment les riches et les vautours qui en tireront profit, s'oppose à la privatisation des soins. Ça ne fait rien. Les prédateurs

du secteur public continuent de *raider* les services de santé comme si de rien n'était. C'est la politique du fait accompli, corollaire (ou prémisses ?) de la mentalité

« On va les avoir à l'usure ! » Même chose pour la privatisation de

l'eau et sa tarification au compteur ; les paliers de gouvernement concernés n'ont pas

encore osé ouvrir les vannes, mais surveillez-les bien : parions que d'autres « études » de toutes sortes

éclore pour en vanter les mérites et le bien-fondé — encore au nom de la « mondialisation des marchés » et autres fadaïses, pourquoi pas ?

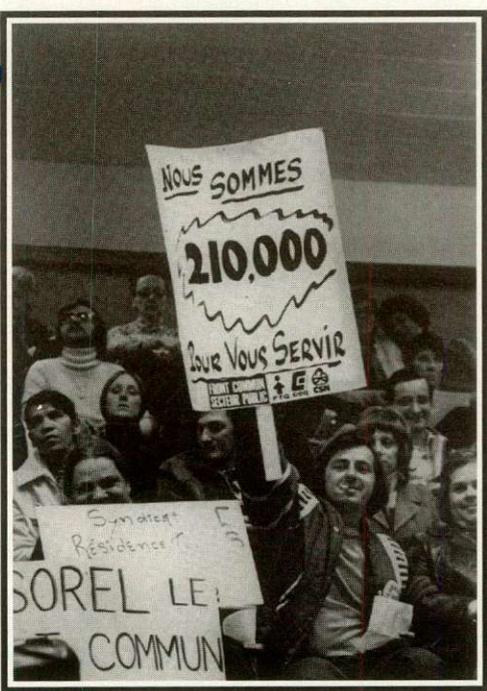
Et tout ce monde-là s'imagine qu'on ne se rend pas compte de leur hypocrisie...

Rappelons-leur tout de même que le mot « usure », du verbe « user », a la même racine étymologique que « abuser ». Ah ça oui, ils abusent en masse de notre sainte patience.



SANTÉ ET BIEN-ÊTRE SOCIAL QUÉBEC CONSIDÈRE QUE LE DANGER CROÎT AVEC L'USURE

**Il y a  
27 ans  
déjà...**



**Printemps 1972 :**  
Pour la toute première fois, les membres des trois organisations syndicales du secteur public unissent leurs forces pour obtenir du gouvernement des salaires décents. Cette négociation figure parmi les plus mouvementées de l'histoire du syndicalisme québécois.

Le 6 septembre, le président de la CSN, Marc Laviolette, accompagné de la vice-présidente Claudette Carbonneau et de la secrétaire générale Lise Poulin, présentait les priorités de la centrale au cours des prochains mois.



Photo : Alain Chagnon

## Un automne chaud sur tous les fronts

Négociations, utilisation des excédents budgétaires, reconnaissance syndicale : les prochains mois seront mouvementés.

Maroussia Kishka

Pour la seconde année consécutive, l'été fut secoué par des luttes syndicales. Il y eut bien sûr celle des infirmières, mais aussi celles des syndiqué-es de l'hôtellerie, des ambulanciers, des jeunes de La Ronde et de plusieurs autres. Et loin de vouloir pâlir, ce mouvement de lutte va se poursuivre. L'automne qui s'amorce s'annonce chaud.

« **Q**uand les entreprises font des profits et les gouvernements des excédents, il est normal que les travailleuses et travailleurs réclament de meilleurs salaires et conditions de travail, tout comme il est normal que les contribuables pressent les gouvernements de réinvestir dans nos services publics », a affirmé le président de la CSN, Marc Laviolette, lors de la conférence de presse de la rentrée de la centrale, à laquelle participaient aussi la vice-présidente Claudette Carbonneau et la secrétaire générale Lise Poulin.

Car ce mouvement de lutte est en bonne partie porté cette année par des femmes. Ce sont les travailleuses des garderies qui ont été les premières à remporter une victoire majeure. Cet été, dans le secteur de l'hôtellerie, où la main-d'œuvre est majoritairement féminine, les femmes en ont remporté une autre. Et cet automne, les syndiquées du secteur public qui y représentent 70 pour cent de la main-d'œuvre, seront au front pour améliorer leurs conditions de travail.

La CSN sera en effet fort active dans les mois qui viennent.

Non seulement il y a la négociation du secteur public, mais d'autres grands groupes entreprennent également des négociations pour le renouvellement de leur convention collective, dont celui des 2000 salarié-es des abattoirs de porc d'Olymel et ceux d'une dizaine de grosses scieries. Et dans le secteur du transport des matières dangereuses, où les morts tragiques s'accumulent, se tiendra pour la première fois une négociation cruciale, celle des travailleurs de Sani Mobile qui sont, depuis cet été, presque tous syndiqué-es à la CSN.

La CSN entend aussi investir une bonne partie de ses énergies dans la lutte des camionneurs ainsi que dans celle des syndiqué-es de la Banque Nationale qui tente par tous les moyens de contrer leur droit à la syndicalisation.

### Les excédents budgétaires

Sur la scène politique, le débat incontournable sur l'utilisation des excédents budgétaires prendra beaucoup de place. Déjà, il est bel et bien amorcé. La CSN s'y inscrit activement, prenant la parole sur toutes les tribunes pour souligner la né-

cessité de réinvestir en premier lieu dans nos services publics. Selon un sondage CROP-La Presse publié le samedi 4 septembre, les Québécoises et Québécois disent souhaiter que le gouvernement améliore les services de santé et d'éducation avant de baisser les impôts, corroborant le résultat de sondages antécédents.

C'est ce qui a amené le président de la CSN à affirmer que « le discours de nos élites en faveur d'un allègement fiscal avait du plomb dans l'aile ». La réplique du milieu des affaires, qui reluque des baisses d'impôt pour investir des champs lucratifs comme celui de la santé, ne s'est pas fait attendre. À son tour, il rendait public un sondage pour soutenir sa demande de baisses d'impôt. Et alors que ce débat soulève des choix de société, le premier ministre Bouchard veut le restreindre à un simple enjeu de négociation dans la ronde du secteur public, troquant ainsi sa veste de chef d'État pour un veston ordinaire de négociateur. Un automne chaud, donc, sur plusieurs fronts.

# Les syndiqués du secteur public en marche

Le Front commun consulte ses membres sur l'exercice de la grève

Thérèse Jean

**Pas question de se laisser imposer un coup de force par le gouvernement du Québec dans les négociations du secteur public. Le compte à rebours est commencé. Seul un règlement satisfaisant sur les conditions de travail et les salaires peut arrêter le mouvement qui s'est mis en marche.**

**T**el est l'avertissement que le Front commun a lancé en dévoilant le plan d'action qui fait l'objet de consultations dans les syndicats jusqu'au 8 octobre prochain. « Mener une vraie négociation sur l'ensemble de la convention collective est un objectif incontournable et un pas important vers la reconstruction des grands réseaux de services publics », affirme la vice-présidente **Claudette Carbonneau**.



Dix années de bouleversements majeurs se sont écoulées depuis les dernières négociations des conventions collectives. De grandes réformes dans les secteurs de la santé et des services sociaux, de l'éducation et des organismes gouvernementaux, réalisées à la vitesse de l'éclair dans un cadre de compressions budgétaires sans précédent, sont survenues alors que les conditions de travail sont restées à toutes fins utiles presque inchangées depuis 1989. De plus, ces dix dernières années, le pouvoir d'achat des salariés du secteur public s'est érodé de 4,4 pour cent.

## Partager la richesse

« Nous traversons une période de croissance économique et des excédents budgétaires importants se dégagent. Les travailleuses et les travailleurs sont pleinement justifiés de réclamer leur juste part de cette richesse. » Si les plus récentes prévisions de la Banque de

Montréal, fixant le taux de croissance du produit intérieur brut (PIB) pour 1999 à 3,5 pour cent s'avèrent, le gouvernement du Québec pourrait compter sur des excédents qui dépasseraient le milliard de dollars, permettant à la fois de réinvestir dans les services publics, d'accorder des hausses décentes de salaire et de baisser les impôts, le cas échéant.

## Une forte dose de pression

Pour régler les problèmes de précarité, de surcharge de travail, de manque d'effectifs, de sous-traitance et d'une organisation du travail déficiente en raison des

bouleversement des dernières années, une forte dose de pression sera nécessaire.

À compter de la dernière quinzaine d'octobre, un premier coup de semonce, soit un arrêt de travail de 48 heures, pourrait être exercé sur une période de trois jours, les 25 et 26 octobre par les syndicats de l'éducation et des organismes gouvernementaux et les 26 et 27 octobre par ceux de la santé et des services sociaux, tous les syndicats débrayant ensemble le 26 octobre. Une grève générale pourrait être déclenchée au plus tard le 18 novembre. Dans l'intervalle, la pression



Photo : Alain Chagnon

Les employées de soutien du Cégep André-Laurendeau ont souligné la rentrée scolaire par une manifestation.

aux tables de négociation serait soutenue par des actions régionales pour interpeller les députés, les ministres et les associations patronales ainsi que des actions nationales de visibilité.

Le plan d'action recommandé par le Front commun a été accepté par les fédérations du secteur public de la CSN. Il s'articule dans une stratégie de compte à rebours comprenant des moyens de pression incluant la grève légale. Au moment de mettre sous presse, les représentants du Front commun devaient se revoir le 20 septembre sur le résultat de leurs instances respectives et procéder à des harmonisations le cas échéant. L'automne risque donc d'être mouvementé. Très mouvementé.



Photo : Clément Allard



Photo : Alain Chagnon

Les membres du secteur public de la CSN ont tenu plusieurs manifestations au cours de l'été. Autant chez le personnel des commissions scolaires, comme celle du Chemin-du-Roy (en haut à gauche) que chez les professionnelles (en haut à droite), que dans la santé, comme à l'Hôpital Louis-H.-Lafontaine (en bas à gauche), ou au Cégep du Vieux-Montréal (en bas à droite), on se prépare à la mobilisation générale de cet automne.

## Le budget encourageant de la CSN

# L'optimisme prudent du trésorier

Lucie Laurin

Quand, rompant avec une série d'années décevantes, le budget de la CSN montre des revenus supérieurs à ce qui avait été prévu, résultat de laborieux efforts de syndicalisation, le trésorier de la CSN sourit d'aise. Enfin, se dit-il, le vent a viré.

C'est vrai que les dernières années ont été dures. Inquiétantes, même, pour Michel Lessard, qui constatait que les revenus n'étaient jamais à la hauteur de ce qui avait été escompté — à cause, notamment, des compressions dans le secteur public et de nombreuses fermetures d'entreprises —, pendant que les dépenses de fonctionnement continuaient de grimper. Il a fallu intervenir, prendre de douloureuses décisions qui ont mis à contribution les services fédéraux. « Le budget de fonctionnement a été redressé. Il n'est pas question de le couper davantage », dit-il.

Au congrès de mai, le Fonds de défense professionnelle (FDP) affichait un déficit de neuf millions de dollars pour l'exercice financier se terminant le 28 février 1999. « Il fallait arrêter ça, dit le trésorier, redonner au FDP sa capacité de soutenir l'ensemble des luttes, lui permettre de régénérer sa réserve de prestations pour les coups durs. »

Rompant avec la tradition qui utilisait les virements du Fonds de soutien extraordinaire (FSE) pour renflouer le budget de fonctionnement, le congrès a statué que le FSE aiderait plutôt à soutenir, au besoin, le FDP dans ses fonctions. Il a aussi décidé que tous les surplus d'opération du budget de fonctionnement seraient

versés au FDP. « On a replacé le fonds de défense dans sa mission », commente Michel Lessard.

### **Redonner au FDP son autonomie**

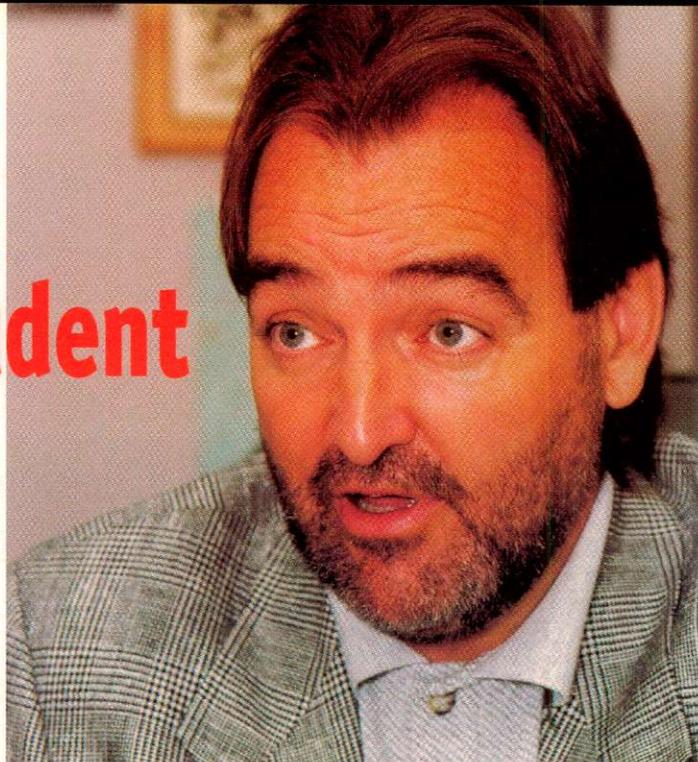
Afin de permettre au FDP de se refaire une santé, le congrès avait allégé ses obligations en retranchant cinq millions aux campagnes fédérales. Une réduction de 416 pour cent ! Le bureau fédéral de septembre a fait l'exercice d'aligner le budget des campagnes confé-

dérales soutenues par le FDP sur les quatre priorités décidées par le Comité exécutif lors de la réunion de la rentrée. La préférence sera donc donnée à deux grandes campagnes : celle des services publics et de l'emploi et celle de la réforme du Code du travail. Les critères d'admissibilité aux prestations du FDP ont été ajustés sur le salaire net plutôt que sur le salaire brut, ce qui améliorera la situation financière des grévistes.

Si toutes ces nouvelles mesures ne suffisent pas à redon-

ner au FDP son autonomie, la CSN devra analyser la possibilité de réviser la répartition de la fiscalité entre les trois fonds. C'est là le vœu du congrès.

« En attendant, après trois mois d'exercice, les revenus ont une tendance à la hausse ; les dépenses correspondent aux prévisions. Les vents semblent maintenant nous être favorables. Mais il est important de maintenir le cap », conclut Michel Lessard, avec un optimisme prudent.



Photos : Alain Chagnon

## À propos de la cotisation

*« La cotisation syndicale, c'est le premier geste de solidarité que pose un syndicat. Qu'il soit petit ou gros, c'est de cette façon qu'un syndicat participe, dans la proportion de ses moyens, à la solidarité de la CSN. »*

*Certains syndicats ne sont jamais en conflit ; mais ils soutiennent la lutte des autres. C'est ainsi que dans les mois à venir, des petits syndicats de l'alimentation de régions éloignées vont appuyer la lutte des employés du secteur public. »*

—Michel Lessard





Un été chaud dans les hôtels du Québec

# Après la disette, des hausses salariales importantes

Photos:  
Alain Chagnon

La négociation coordonnée du secteur hôtelier de la CSN a permis d'obtenir des gains importants pour les employé-es de ce secteur.

Luc Latraverse

Jean Lortie, président de la Fédération du commerce (CSN), s'est avéré un porte-parole très convaincant tout au long de ces négociations.

Une vingtaine de syndicats d'hôtels de la région de Montréal et de l'Estrie ont renouvelé leurs conventions collectives cet été, obtenant des gains importants notamment sur le plan salarial, dont une hausse de salaire d'au moins trois pour cent pour chaque année de la convention. Sous le thème *La richesse ça se partage sur tous les étages*, cette cinquième ronde de négociation coordonnée a, une fois de plus, donné de très bons résultats.

Comme l'a souligné le président de la Fédération du commerce de la CSN, Jean Lortie, c'est grâce à la grande cohésion qui a caractérisé la stratégie du secteur de l'hôtellerie de la CSN dans ces négociations coordonnées que les objectifs des syndicats ont pu être atteints. « C'est la première fois que nos syndicats bougent en même temps. Nous avons démontré notre détermination aux employeurs comme groupe. C'est sans doute ce qui les a convaincus qu'ils ne pourraient échapper au cadre de la toute première entente, conclue au Centre Sheraton à la fin de juillet. »

## Un rattrapage majeur

Malgré une conjoncture économique très favorable dans l'industrie touristique, où les années de vaches grasses se succèdent, la majorité des employeurs avaient dressé une liste de reculs importants visant les syndiqué-es de l'hôtellerie. Cette approche de la négociation s'est finalement retournée contre eux puisqu'elle a galvanisé la mobilisation,

Le 30 juillet, huit syndicats dont celui du Reine-Élizabeth débrayaient simultanément pour obtenir une entente équivalente à celle des syndiqués du Centre Sheraton.



Les salariées du Journey's End de Pointe-Claire se sont mobilisées pour obtenir un rattrapage salarial avec les hôtels du centre-ville. Il en fut de même pour les syndiqués de l'hôtel Ruby Foo's.

même dans les syndicats des hôtels de catégorie intermédiaire, qui ont profité de cette ronde de négociation pour obtenir des rattrapages importants, autant dans les conditions salariales, les régimes d'avantages sociaux que dans les conditions de travail.

Ainsi, les salariés de l'hôtel Ruby Foo's, qui étaient les moins bien payés du secteur, toucheront des hausses de salaire annuelles de trois pour cent, en plus d'un rattrapage salarial se situant entre 3,5 et 4,5 pour cent, selon les catégo-





ries d'emploi. Les salariées du Journey's End de Pointe-Claire et de l'hôtel Quality de l'avenue du Parc ainsi que ceux de l'hôtel Estrimont, à Magog, bénéficient également d'un rattrai-

page au plan salarial en plus des augmentations de trois pour cent par année. La contribution des employeurs au régime de retraite de Bâtirente, le REER collectif de la CSN, a été

majorée d'au moins un pour cent par année dans tous les établissements pour atteindre trois pour cent à la fin de la convention collective dans la majorité des cas.

#### Grève de 24 heures

Un ultimatum a été lancé aux employeurs, annonçant un débrayage de 24 heures pour le 30 juillet, là où la négociation n'aurait pas donné les résultats escomptés. Huit syndicats ont débrayé, soit les hôtels Gouverneur Île-Charron et Place-Dupuis, le Reine-Élizabeth, le Journey's End Pointe-Claire, le Quality Parc, l'hôtel Bonaventure, l'Omni Montréal et le Montreal Crescent. Plusieurs employeurs ont alors précipité la conclusion d'ententes de principe pour éviter la grève.



Dès la mi-juin, un rassemblement des syndicats réunissait plus de 400 travailleuses et travailleurs au Carré Dorchester (ancien Carré Dominion), le carrefour des visites touristiques de Montréal.

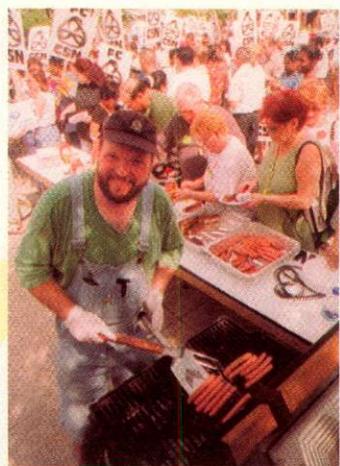


Photo: Michel Giroux

Les dîners de solidarité se sont multipliés pendant tout l'été.

#### Les pourboires dans le salaire

D'autres percées importantes ont été réalisées. Partout les pourboires font partie de la définition du salaire et ils sont versés automatiquement sur les factures pour le service aux chambres et les réservations de huit personnes et plus. Aussi, pour la première fois dans ce secteur, les employeurs paieront des libérations syndicales pour les activités du syndicat.

#### Des charges de travail réduites

La plupart des hôtels ont consenti à réduire les charges de travail, notamment pour les préposées aux chambres qui voient leur fardeau adapté entre autres au nombre de départs quotidiens des clients.

La grande majorité des employeurs ont en outre accepté de partager les coûts des assurances collectives à part égale avec les employés.

Enfin, contrairement à la volonté des employeurs qui voulaient porter les dates d'échéance des conventions collectives à l'automne, celles-ci ont été maintenues au 30 juin et les conventions sont d'une durée de trois ans. La négociation se poursuit dans quatre hôtels de la région de Québec pour obtenir des conventions collectives similaires.



C'est au Centre Sheraton que la première entente de principe a été conclue, dans l'avant-dernière semaine de juillet.

## Entente à La Ronde

# La parité salariale enfin atteinte

Maroussia Kishka

Avec des cris de joie et des applaudissements, les jeunes saisonniers de La Ronde ont entériné à 94 pour cent des voix, à scrutin secret, l'entente de principe mettant fin au lock-out.

Le 11 août dernier, ils ont finalement obtenu la parité salariale avec les autres employés du Parc des Îles. Dès le lendemain, ils faisaient tourner à nouveau les manèges de La Ronde restés silencieux depuis une semaine, à la suite d'un

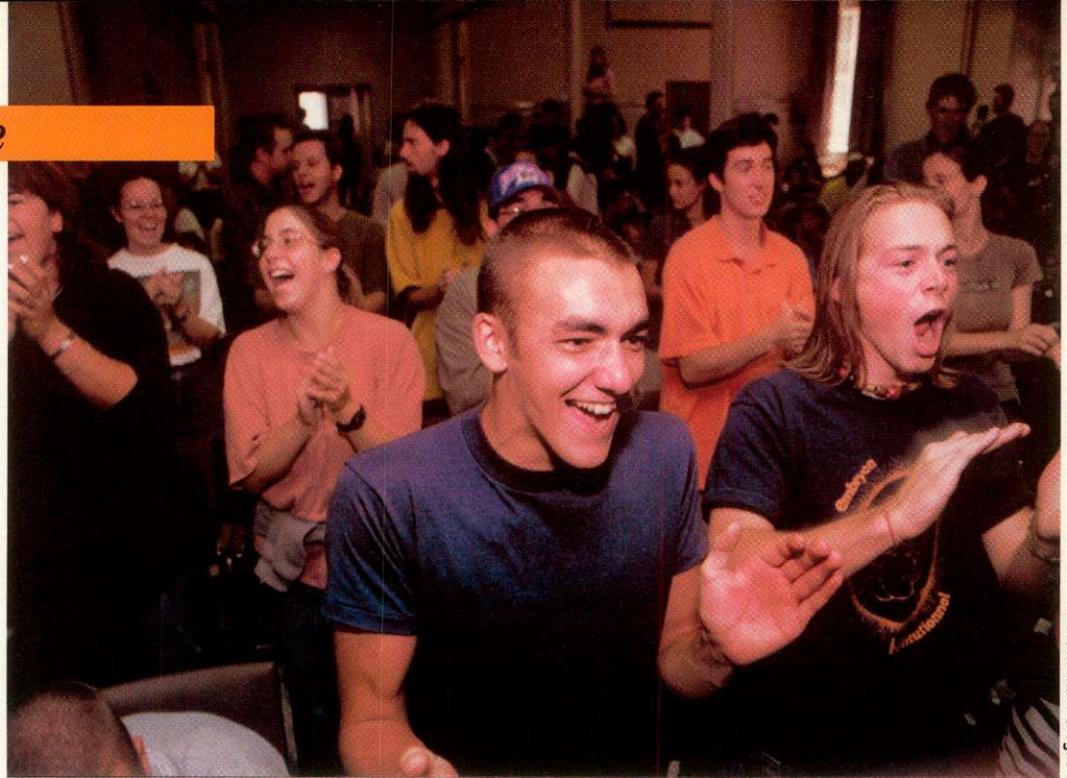
jugement de la Cour supérieure interdisant à leur employeur d'utiliser des briseurs de grève.

D'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2002, ces jeunes verront leur salaire estival à la Ronde augmenter entre 9,8 pour cent et 15,38 pour cent, selon leur ancienneté. Quant aux cinq employés qui travaillent à plein temps durant l'année, leur salaire grimpera de 54 pour cent. « On a dé-

montré que l'employeur n'avait aucune raison économique de maintenir sa position intransigeante », a souligné le président du syndicat, **Stéphane Breault**.

Les manèges de La Ronde étant la vache à lait de la Société du Parc des Îles, il était plus difficile de préten-

dre que la demande de parité salariale avec les autres employés des îles était déraisonnable. Mais il a fallu tout de même le jugement de la Cour supérieure pour faire tourner le vent en faveur des syndiqué-es. En sommant leur employeur de cesser d'utiliser des briseurs de grève, l'arme du lock-out s'est retournée contre ce dernier. La Ville de Montréal a alors décidé d'intervenir et de régler.



Photos : Alain Chagnon

## Loisirs de Laval

# Une bonne convention collective pour les quelque 740 jeunes saisonniers

Henri Goulet

Le mercredi 7 juillet, le Syndicat des travailleuses et travailleurs en loisirs de Ville de Laval (STTLVL-CSN) signait, dans l'euphorie, une nouvelle convention collective. Celle-ci accorde des gains importants aux membres d'un syndicat dont la moyenne d'âge se situe entre 20 et 22 ans.

D'une durée de quatre ans, le nouveau contrat rejoint sensiblement les demandes initiales déposées par le syndicat. Il accorde une hausse salariale globale de 6,5 pour cent sur l'ensemble de la période se terminant en 2001. De plus, le STTLVL a décroché un rattrapage salarial majeur pour les syndiqué-es des centres communautaires et les arénas.

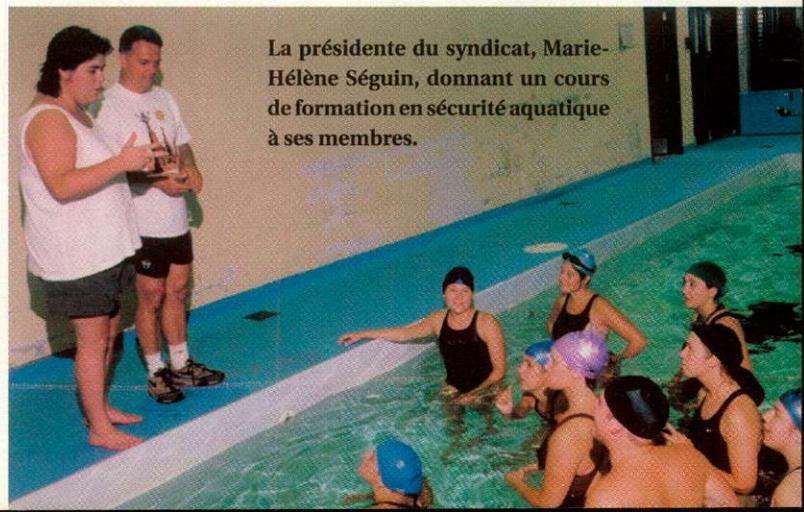
La nouvelle convention innove en créant un comité spécial

composé de trois représentants du syndicat et de trois représentants de la ville afin de procéder à la réévaluation des postes et à l'analyse de l'organisation du travail. « Il s'agit d'un élément très important, a noté la présidente du syndicat, Marie-Hélène Séguin, parce qu'il ouvre la porte à la participation syndicale dans l'organisation des services de loisirs de la ville. Pour nous, c'est une bonne façon de contrer les volontés de privatisation qui cir-

culent abondamment, une orientation qui risque de compromettre le travail de nos membres durant l'été. »

Le STTLVL, dont les membres œuvrent principalement dans les piscines extérieures, les camps de jour, les centres communautaires, les arénas,

les parcs et plateaux sportifs, est un syndicat particulier. Selon la présidente, il est un des seuls à regrouper exclusivement les jeunes employé-es des loisirs dans une municipalité et il pourrait servir de modèle à suivre pour les autres jeunes au Québec.



La présidente du syndicat, Marie-Hélène Séguin, donnant un cours de formation en sécurité aquatique à ses membres.



Photos : Alain Chagnon

## Entente chez les ambulanciers

# Horaires de travail allégés et retraite bonifiée

Michel Crête

Les étés se suivent et se ressemblent pour les ambulanciers. Après avoir obtenu un réajustement salarial de 7,5 pour cent l'an dernier, voilà que cet été ils améliorent leurs conventions collectives notamment aux chapitres des horaires de travail et de la retraite. Leur recette ? Combativité, détermination, discipline, solidarité et finesse.

**E**n novembre dernier, les 13 syndicats CSN de techniciens ambulanciers ont déposé leurs demandes avec la ferme intention d'alléger les horaires de travail et de bonifier le régime de retraite.

Il faut savoir que 60 pour cent des ambulanciers doivent être disponibles 24 heures sur 24 durant 7 ou 8 jours sur 14 pour répondre aux appels d'urgence. Ce qui entraîne souvent des journées de travail de 18

heures. Aussi voulaient-ils graduellement transformer les horaires pour en finir avec les surcharges de travail.

Exécutant un travail physiquement difficile où le stress est toujours présent, ils étaient aussi déterminés à bonifier leur régime de retraite afin de pouvoir quitter le travail à compter de 55 ans avec une bonne rente.

### Des moyens de pression judicieux

En juin, près d'un an après

l'échéance de la convention, les pourparlers piétinaient, les porte-parole patronaux invoquant ne pas détenir tous les mandats pour répondre aux demandes syndicales. Il fallait donc mettre la pression nécessaire.

Sans jamais mettre la sécurité de la population en péril, les ambulanciers ont alors recouru à des moyens de pression administratifs, tel « l'ambulance musicale », consistant à échanger des véhicules à l'intérieur des régions et entre celles-ci. S'ensuivirent une ordonnance du Conseil des services essentiels les intimant de mettre fin à ce moyen de pression, des requêtes pour outrage au tribunal, etc.

Alléguant des pertes considérables dues aux moyens de pression, les compagnies ambulancières exigeaient le remboursement d'une facture de 500 000 \$ avant de signer le protocole de fin de conflit. Dans la nuit du 2 au 3 août, au cours d'une opération éclair, des techniciens ambulanciers de différentes régions ont rassemblé des civières, planches dorsales et autres outils d'une valeur de plus de 100 000 \$ non encore rapatriés par les employeurs trois semaines après l'entente. Ces derniers ont finalement retiré leurs demandes et signé le protocole.



Les syndiqués se sont aussi prononcés, dans de très fortes majorités — de 94 à 98 pour cent —, en faveur de la grève générale (avec services essentiels). Forte de ces mandats, la CSN avait aussitôt lancé un pressant appel à la reprise des pourparlers. Appel qui devait conduire à des discussions intensives en juillet, puis à une entente qui a été adoptée par les syndicats. De bonne foi, les ambulanciers avaient levé les moyens de pression durant les discussions, sans toutefois renoncer à la grève.

### L'entente

D'une durée de quatre ans, la convention collective des ambulanciers se termine le 30 juin 2002. Elle prévoit un montant de 14,3 millions de dollars pour assurer, entre autres, l'allègement des horaires de travail, la bonification de la retraite, la contribution de l'employeur à *Fondaction* pour tout employé de 45 ans et plus qui y cotise. À compter d'avril 2000, la retraite est bonifiée par le biais du versement d'indemnités de départ de 3500 dollars par année de service. L'âge pour recevoir cette indemnité diminuera graduellement de 59 ans en avril 2000 jusqu'à 55 ans en l'an 2002. Quant aux salaires, ils seront discutés dans le cadre des négociations du secteur public actuellement en cours.

## Une patronne récalcitrante

**L**es syndicats regroupant les 2900 techniciens ambulanciers, membres de la CSN, et les associations patronales de ce secteur ont procédé à la signature des conventions collectives le 14 septembre. Seule la propriétaire d'Ambulance Saint-Raymond, qui emploie 10 personnes, refuse de la signer. La CSN représente quelque 90 pour cent du personnel ambulancier au Québec.

# Manifestation spontanée des camionneurs

## Le SNTR-CSN s'insurge contre les temps d'attente trop longs au CN

Henri Goulet

Excédés, les camionneurs manifestent de façon spontanée et obtiennent gain de cause.

Une soixantaine de camionneurs, en majorité membres du Syndicat national du transport routier (SNTR-CSN), ont décidé, le lundi 26 juillet, de paralyser les opérations à la cour du CN, à Montréal, pour manifester leur ras-le-bol devant les temps d'attente trop longs. Dès huit heures le matin, toutes les livraisons de marchandises ont été complètement bloquées, provoquant des retards qui se sont rapidement répercutés aussi loin que Toronto.

À la suite de cette manifestation, le SNTR a obtenu la création d'un comité tripartite formé de représentants du CN,

du SNTR et des Travailleurs canadiens de l'automobile (TCA), syndicat représentant les travailleurs du CN à Montréal. Ce comité a déjà donné des résultats positifs, selon John David Duncan, délégué du SNTR, dont le plus important a été la nomination d'une personne à temps plein sur le site du CN pour canaliser les plaintes des camionneurs. Le CN a aussi accepté de nommer un troisième commis à l'entrée du site aux heures de pointe afin d'accélérer le roulement et réduire les temps d'attente.

Cette manifestation spontanée témoigne de la pression montante dans le transport



Selon John David Duncan, l'action au CN a été une belle démonstration de l'impact économique majeur d'un arrêt de travail dans le transport routier. « Les patrons de l'industrie devraient en prendre bonne note parce que les camionneurs ont pris conscience de leur véritable rapport de force. »

routier. Les temps d'attente, véritable fléau de l'industrie, ne sont toujours pas payés et, pour corriger cette situation, le SNTR revendique maintenant

un taux horaire fixe pour tous les camionneurs effectuant du transport local dans la grande région métropolitaine. Attachez vos ceintures.



Photos : Alain Chagnon

## Usine des pâtes et papiers Domtar à Windsor

# La meilleure entente salariale de tout le secteur

Louis-Serge Houle

Profitant d'un très bon rapport de force, les travailleurs de l'usine des pâtes et papiers Domtar à Windsor ont obtenu cet été la meilleure entente négociée de tout leur secteur.

Alors qu'en moyenne au Canada les hausses salariales versées aux employés de l'industrie des pâtes et papiers représentent deux pour cent, les membres du syndicat CSN de Windsor verront leur salaire augmenter de 2,5 pour cent en moyenne au cours des six prochaines années, en plus d'obtenir d'autres gains autant sur le plan salarial que sur celui des conditions de travail.

« La conjoncture était excellente, Domtar affichant un bilan plus que positif, et nous étions prêts à faire face à la musique, a expliqué Anthony Jones, président du syndicat de 680 membres. La compagnie voulait éviter de voir sa pro-



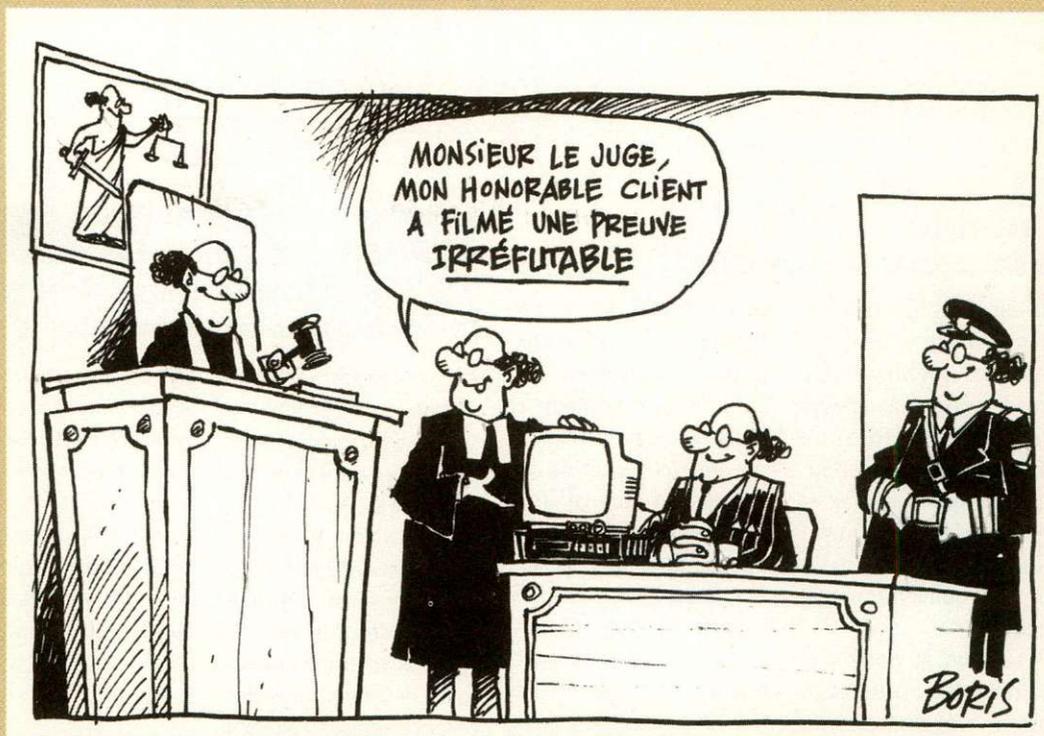
Lors d'un méchoui organisé par le syndicat dans le cadre du Festival du papier de Windsor, le président du syndicat, Anthony Jones, à gauche, en a profité pour discuter avec Pierre Trudel, de Domtar, Janvier Cliche, président du Conseil central de l'Estrie, et Marc Laviolette.

duction perturbée. En sept mois, la négociation était conclue. Nous sommes très satisfaits de cette entente. »

Au terme de la sixième an-

née de la convention, en considérant le taux horaire moyen de 25 dollars, les hausses salariales représenteront quatre dollars l'heure.

Les syndiqué-es, membres de la Fédération des travailleurs du papier et de la forêt (CSN), obtiennent également huit heures de congés mobiles supplémentaires, portant le total à 40 heures, une hausse des contributions de l'employeur au régime de retraite, un programme d'indemnisation des employés licenciés qui prévoit le versement d'une semaine de paie par année de service continu, sans maximum, en plus d'une accumulation volontaire de la demie du temps supplémentaire dans une banque d'heures jusqu'à un maximum de 24 heures, une première dans l'industrie.



## Vidéofilature

# Quand l'employeur est à la fois le requérant, l'enquêteur et l'exécuteur

Filmer quelqu'un à son insu constitue une violation de sa vie privée. Mais pas pour les patrons.

Lucie Laurin

Si vous vous faites tabasser par un voyou, vous portez plainte à la police, qui déclenche une enquête et amasse les éléments de preuve nécessaires à un procès. Mais si votre employeur vous soupçonne de fraude, c'est lui qui embauche un détective pour amasser les éléments de preuve, se faisant ainsi justice à lui-même. C'est ce qu'on appelle un système à deux vitesses.

**F**in août, la Cour d'appel du Québec donnait raison à la Bridgestone-Firestone, de Joliette, qui avait congédié un travailleur accidenté sur la foi d'un vidéo tourné à son insu. L'accident de travail était survenu le 18 juin 1994, le travailleur avait été filmé les 22 juin, 15 juillet et 3 août et congédié le 10 août suivant. Le syndicat CSN a contesté le congédiement, que l'arbitre puis la Cour supérieure ont maintenu après avoir visionné la bande vidéo.

Vous souvenez-vous de cet autre fait? C'était il y a quelques mois. Un vidéo amateur montrant un policier qui met le pied sur la tête d'un homme couché par terre. Difficile d'être plus explicite. Mais le policier

a été acquitté. La victime ne s'étant pas présentée au procès, le seul vidéo ne suffisait pas à faire condamner le policier. Et vous souvenez-vous? Il y a plusieurs années, le policier Parent, filmé pendant qu'il tabassait un citoyen dans un dépanneur? Acquitté lui aussi...

### Deux justices

Filmer quelqu'un à son insu constitue une violation de sa vie privée. Les policiers qui veulent filmer ou enregistrer un suspect doivent au préalable obtenir une autorisation de la cour et, donc, faire la démonstration que cet élément leur est indispensable, à défaut de quoi la preuve est jugée illégale et irrecevable.

Rien de tel pour les em-

ployeurs. C'est précisément ce que la CSN réclame. « Il faut que soit mis en place un mécanisme judiciaire ou quasi-judiciaire pour recevoir les demandes de cette nature et les autoriser seulement quand elles répondent à des critères sévères, explique le président de la CSN, Marc Laviolette. Il faut aussi que la personne qui a été filmée en soit avisée et qu'elle ait accès au rapport d'enquête et aux enregistrements. Autrement, il y a deux justices et les travailleurs ont moins de droits que les autres. »

### Trois petits pas

La décision de la Cour d'appel comporte toutefois trois éléments qui rompent avec la jurisprudence. Mario Évangé-

liste, qui a plaidé la révision, s'en réjouit: « La Cour d'appel a rejeté la vision étroite du concept de vie privée mise de l'avant par l'arbitre et le juge de première instance: la vie privée ne s'arrête pas lorsqu'on franchit la porte de la maison. Elle a aussi établi, contredisant en cela l'arbitre, que le salarié ne renonce pas à son droit à la vie privée s'il est victime d'un accident du travail et qu'il réclame des indemnités. Enfin, elle a élevé les exigences requises pour procéder à une filature. »

Les employeurs et la CSST ne pourront donc plus recourir à ces moyens intrusifs aussi impunément et librement qu'ils le faisaient quand la CSN a dénoncé publiquement cette pratique en 1998. Mais il reste encore fort à faire pour qu'ils cessent de faire eux-mêmes la loi et de l'appliquer.

## Entente à la mine Noranda

C'est dans une proportion de 79 pour cent que les 435 membres du Syndicat des travailleurs de la mine Noranda (CSN) ont adopté l'entente de principe intervenue au début de juillet pour le renouvellement de leur convention collective.

Le contrat de travail comprend plusieurs gains, notamment au chapitre salarial, où les syndiqués bénéficieront de hausses de 0,44 \$ l'heure pour chacune des trois années de la convention, l'amélioration du régime d'assurances-groupe, la bonification

des prestations de retraite et la possibilité pour 61 travailleurs de se prévaloir d'un programme de préretraite à 55 ans, au terme de 30 années de service. Par ailleurs, la période pour obtenir la cinquième semaine de vacances a été réduite de 18 à 15 ans.

De plus, les syndiqués ont obtenu l'ouverture de 19 postes de relève aux opérations et l'assurance que plus de 85 pour cent des postes aux opérations seront octroyés par ancienneté avec la formation qui s'y rattache.

L.-S. H.

## Timor oriental

### Pour l'envoi de Casques bleus

Dénonçant la situation extrême vécue par la population du Timor oriental en raison de l'action des autorités indonésiennes, la CSN a demandé au gouvernement canadien de parrainer une résolution pour l'envoi de Casques bleus afin

de rétablir la paix et le respect des droits de la personne dans cette contrée du globe.

Le Canada, on le sait, est membre du Conseil de sécurité de l'ONU. Dans une missive envoyée au ministre des Affaires étrangères, M.

Lloyd Axworthy, la CSN a également proposé que le gouvernement fédéral, en coopération avec le reste de la communauté internationale, applique des sanctions économiques envers l'Indonésie si ses dirigeants persistent à ne pas reconnaître la volonté clairement exprimée par le peuple est-timorais.

Après un vote référendaire clair et massif en faveur de l'indépendance de ce territoire, tenu sous l'égide de l'ONU, des milices pro-indonésiennes sèment la terreur auprès de la population du Timor oriental.

Par ailleurs, la Confédération internationale des syndicats libres, à laquelle la CSN est affiliée, a lancé le mot d'ordre aux syndicats du monde entier pour accroître la pression sur l'Indonésie.

L.-S. H.

## Centres jeunesse de Montréal

### Victoire importante contre le décloisonnement des tâches

Deux manifestations tenues en juin par les syndiqué-es des Centres jeunesse de Montréal (CSN, FTQ, CEQ et CSD) ont eu raison des velléités technocratiques de la direction visant à décloisonner les tâches en transférant aux éducateurs et éducatrices des responsabilités relevant essentiellement des travailleurs sociaux.

Le boycott des programmes de formation imposés aux éducateurs et éducatrices a porté ses fruits, conduisant à la création d'un comité

syndical-patronal et à une rencontre avec le ministre Gilles Baril.

Selon Jean-Philippe Grad, représentant de la « mission jeunesse » à la FSSS-CSN, la mobilisation aura permis de sensibiliser le ministre à la

situation montréalaise et l'analyse exigée devrait permettre de faire la lumière sur les nombreuses difficultés qui affectent les employé-es œuvrant auprès des jeunes en difficulté.

H.G.

## CFDT

### Des cousins en visite chez nous



Du 15 au 18 juillet, le comité exécutif de la CSN a reçu, dans les locaux de la centrale à Montréal, une délégation de responsables syndicaux de la Confédération française démocratique du travail (CFDT).

Les discussions entre les responsables des deux organismes syndicaux ont principalement porté sur l'importance

des régimes de retraite, la coopération entre les deux centrales syndicales et les débats de société en France et au Québec. La CFDT était représentée par Jean-Marie Toulisse, la secrétaire générale Nicole Notat, Jean-François Trogrlic et Jean-Pierre Delhoménie.

M.C.

## CSN-Construction

### 75 ans de vie syndicale

La CSN-Construction célèbre cette année son 75<sup>e</sup> anniversaire de fondation. À sa création en 1924, elle s'appelait la Fédération catholique des métiers du bâtiment. Dévouée depuis 75 ans à l'avancement des travailleurs de l'industrie de ce secteur névralgique, la CSN-Construction tient

des États généraux, les 1<sup>er</sup>, 2 et 3 octobre, à Drummondville. L'occasion sera également belle pour discuter de la façon de renforcer la vie syndicale dans ce secteur.

Une pièce de théâtre historique y sera présentée.

M.C.



## Des syndicats en conflit vous envoient Nouvelles CSN

Les travailleuses et les travailleurs du marché d'alimentation IGA Picard, membres du Syndicat de l'alimentation de Saint-Hyacinthe (CSN), en lock-out depuis le 21 juin, ont participé à l'envoi de ce numéro de *Nouvelles CSN*.

## Pratiques déloyales à la Banque Nationale

Dans un premier jugement rendu en vertu des nouvelles dispositions du Code canadien du travail, le Conseil canadien des relations industrielles a retenu les plaintes du Syndicat des travailleuses et des travailleurs de la Banque Nationale (CSN) et ordonné à l'employeur de rétablir les conditions de travail telles qu'elles étaient au moment du dépôt de l'avis de négoc-

iation de ce nouveau syndicat. Le conseil a statué que la banque ne s'était pas comportée en bon citoyen corporatif et avait eu recours à des pratiques contraires au Code canadien du travail pour empêcher la syndicalisation de ses employés. Plusieurs autres plaintes du syndicat seront entendues devant le conseil au cours de l'automne.

Luc L.

### Ancienne-Lorette

## Un retour au travail difficile

Les 60 travailleuses de la Caisse populaire de L'Ancienne-Lorette, près de Québec, sont retournées au travail le 23 août après une grève de 10 mois. N'eut été de la mauvaise foi de l'employeur, le conflit se serait terminé bien avant. Le 17 mai, les employées avaient adopté à 65 pour

cent le nouveau contrat de travail, mais les pourparlers sur le protocole de retour au travail avec le Mouvement Desjardins piétinaient. Il a finalement été signé trois mois plus tard. Encore là, l'employeur continue de manquer à ses engagements. Tellement que nos camarades envisa-

gent de recourir à des moyens de pression, à l'exclusion de débrayages. D'une durée de quatre ans, la convention prévoit des hausses de salaire entre 5 et 9 pour cent, la bonification de l'assurance-collective et la rémunération de la formation.

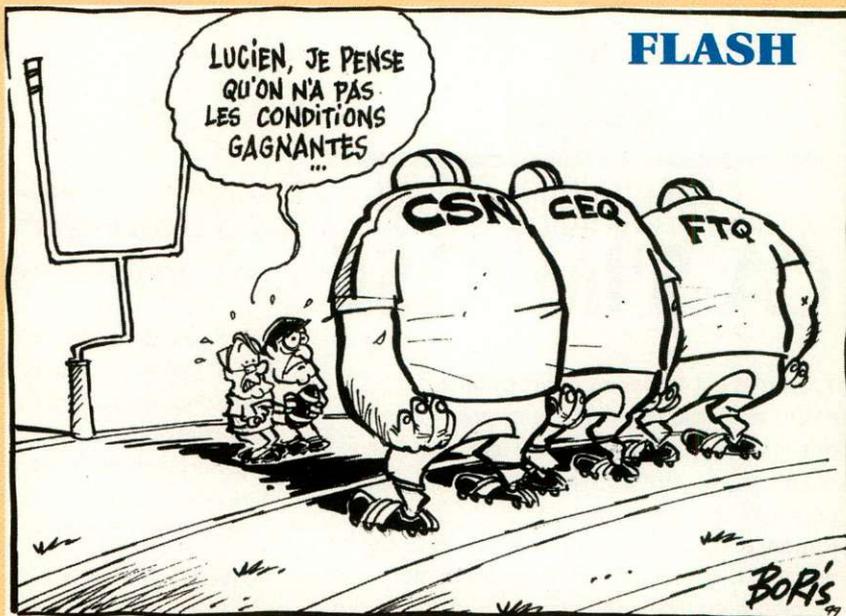
M.C.

### Lecture

## Le monde du travail en évolution

« Il faut changer le travail, et ne pas se contenter de le regarder changer. » Cette phrase résume bien la trame de fond qui traverse cet ouvrage de référence sur le monde du travail. Paru en 1998, ce volume est le fruit d'un travail collectif où, en 45 contributions différentes, historiens, sociologues, ergonomes, médecins, anthropologues, philosophes, économistes, linguistes, politologues, syndicalistes et praticiens tentent de cerner les grands changements qui ont actuellement cours dans le vaste domaine de l'organisation du travail. Chacune des contributions, de lecture très abordable, est complétée par une riche bibliographie relatant les plus récentes recherches

L.-S. H.



Un texte magistral rendu par Gilles Pelletier

Enfin en vidéo :  
Être jeune, être vieux

Journaliste retraité du Service de l'information de la CSN, Guy Ferland a rédigé pour l'Organisation des retraités de la CSN (OR-CSN) un texte magistral sur les relations entre les générations, sur

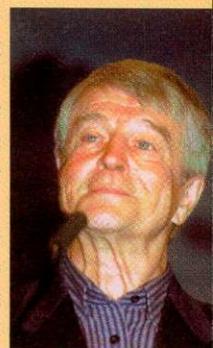
la continuité entre les vieux et les jeunes : *Être jeune, être vieux (L'âge mûr sans le mur de l'âge)*. Rendu par ce comédien chevronné qu'est Gilles Pelletier, le texte avait ému le congrès de la CSN en entier, en mai, à Québec.

Ce moment fort du congrès est enfin disponible sur vidéocassette. Pour la somme de 20 dollars, vous pouvez l'obtenir en contactant l'OR-CSN au (514) 598-2434. Les frais de transport sont inclus.

Vous pouvez aussi vous la procurer aux bureaux du centre de documentation de la CSN, au 1601, avenue De Lorimier à Montréal.

H.G.

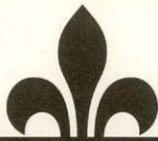
M.C.



## Une première dans le Grand-Nord !

Pour la toute première fois, les syndiqué-es des communautés inuite et criée ont reçu la visite d'un président de la CSN. Au cours de l'été, Marc Laviolette s'est rendu à Kuujuaq, Puvirnituq et Chisasibi pour discuter avec les travailleuses et les travailleurs de ces régions. La CSN y représente quelque 700 syndiqué-es des services publics. Durement frappés par les réformes fiscales qui ont considérablement atténué les différentes primes versées dans les régions éloignées, ces derniers ont entrepris une mobilisation pour rétablir l'équité une fois pour toutes. Le président de la CSN a assuré ces travailleuses et ces travailleurs de l'appui de la centrale dans leur lutte.

La CSN sur Internet :  
<http://www.csn.qc.ca>



## LE FRANÇAIS AU TRAVAIL ÇA S'IMPOSE

### 1. Quelle est la bonne expression ?

- a) Cette décision de l'arbitre *dispose* du grief.  
b) Les employé-es *disposent* d'une cafétéria.  
c) Le commissaire du travail *a disposé* du litige opposant les deux syndicats.

**Réponse.** b). Disposer de quelque chose signifie que l'on a quelque chose à sa disposition, dont on peut faire usage. Au sens de « régler un problème », de « réfuter un argument » ou de « trancher une question », il s'agit d'un anglicisme. a) Cette décision de l'arbitre règle le grief. c) Le commissaire a tranché le litige...

### 2. Lequel de ces encouragements à la production n'est pas français ?

- a) Un bonus. b) Un boni. c) Une prime de rendement.

**Réponse.** a).

### 3. Une seule phrase est correcte. Laquelle ?

- a) Veuillez donc *ignorer* cet avis de l'employeur.  
b) Il a délibérément *ignoré* une directive connue de tous.  
c) Nul n'est censé *ignorer* la convention collective.

**Réponse.** c). Pour a) et b), il faut utiliser « passer outre » ou « ne pas tenir compte » puisque le verbe ignorer suivi d'un nom ne peut signifier qu'une chose : ne pas connaître, ne pas savoir.

### 4. Trouvez l'erreur dans chacune des phrases

- a) Ses prévisions se sont avérées fausses.  
b) Dans le secteur public, les négociations n'ont pas progressé beaucoup à date.  
c) La nouvelle à l'effet que le gouvernement Bouchard aura des excédents plus élevés que prévu semble fondée. Il pourra donc offrir de meilleurs augmentations salariales à ses employés.

**Réponse.** a) avérées fausses. Ce verbe, formé du mot vrai, ne peut être suivi des mots vrai ou faux, sous peine de créer un pléonasmisme ou une contradiction. b) À date est un anglicisme calqué de « up to date ». On doit employer « à ce jour, jusqu'à maintenant, jusqu'à présent, etc. » c) Il faut dire : voulant que ou selon laquelle. À l'effet que est un anglicisme calqué de « to the effect that ».

### 5. Trouvez le genre des mots suivants (M ou F)

- a) Asphalte. b) En-tête. c) Épinette. d) Moustiquaire. e) Ascenseur. f) Circulaire.

**Réponse.** a) M. b) M. c) F. d) F. e) M. f) F.

Robert Boucher



Bienvenue

## 1336 nouveaux membres au cours de l'été

Selon les données disponibles au moment de mettre sous presse, 1336 travailleuses et travailleurs ont adhéré à la CSN cet été, ou encore ont vu leur syndicat accrédité par le ministère du Travail. Une vingtaine de syndicats regroupant quelque 900 employé-es se sont affiliées à la CSN au cours des derniers mois. Et depuis la dernière parution de *Nouvelles CSN*, le 4 juin, une dizaine d'autres, représentant 436 salarié-es, ont reçu leur certificat d'accréditation.

### Nouvelles garderies

Les 18 employé-es de la Garderie La P'tite Normande, à Saint-Tite, en Mauricie, sont membres de notre centrale depuis le 15 juillet. À l'emploi de la



Garderie Petit Monde, à Longueuil, les huit salarié-es ont aussi adhéré au syndicat CSN de la petite enfance en Montérégie. Les travailleuses de la Garderie Des Petits Maringouins, à Matagami, ont joint les rangs de la CSN. Les syndicats des garderies Centre de la petite enfance à La Claire-Fontaine, en Montérégie, et Les amis de Babar, à Bois-des-Filions, ont, quant à eux, reçu leur certificat d'accréditation.

### Scierie Valcourt

Une requête en accréditation syndicale, en vue de représenter la vingtaine de travailleurs de la Scierie Valcourt, vient d'être acheminée au ministère du Travail. La scierie est située à Valcourt, dans l'Estrie, là même où la CSN mène actuellement une campagne active pour syndiquer les 1700 travailleurs de l'usine Bombardier, division Produits récréatifs.

### Résidence Neufchâtel

Au service de personnes

âgées autonomes, les 23 employé-es de la Rési-



dence Neufchâtel, à Québec, viennent eux aussi d'adhérer à un syndicat CSN. La requête a été adressée au ministère du Travail le 30 août.

### Résidence

#### Le clair matin

À la résidence pour personnes âgées Le clair matin, située à Longueuil, les 22 employé-es ont aussi fait appel à la CSN, en août, pour les représenter. Ils ont délaissé la section locale 800 de l'Union des employé-es de service de la FTQ.

### Caisse populaires

Du côté de Saint-Sébastien-d'Iberville, en Montérégie, les 12 employé-es de la caisse Desjardins se sont tournés vers la CSN pour négocier leurs conditions de travail. La requête a été déposée au ministère le 25 août. À Black Lake, municipalité située dans la Région de l'amiante, les 20 em-

ployé-es de la caisse populaire sont membres de la CSN depuis juillet dernier, tout comme les 10 employé-es de celle de Newport.

### Dessercom

Les 28 salarié-es du transporteur interhospitalier Dessercom, à Lévis, ont décidé de se syndiquer à la CSN. Le ministère du Travail en a été avisé le 30 août.

### Hôtellerie

En pleine période intensive de négociation dans l'hôtellerie cet été, 40 employé-es de la réception, de la réservation, du magasin, de l'hébergement, des ventes, des banquets et de la comptabilité du prestigieux Ritz Carlton, à Montréal, se sont syndiqués. Ils se joignent ainsi aux 275 autres salarié-es déjà membres du syndicat CSN, en place depuis 1985. Le syndicat des 15 salarié-es de la réception et de la réservation de l'hôtel Bonaventure Hilton, à Montréal, à quant à lui été accrédité. Les autres travailleurs du Bonaventure Hilton sont membres de la CSN depuis 1984.





### Fromagerie Princesse

À l'œuvre sur le boulevard de L'Ornière à Québec, les 15 employés de la Fromagerie Princesse sont désormais membres d'un syndicat affilié à la CSN. Ils ont abandonné leur syndicat indépendant.

### Meunerie Purina

À l'emploi de la Meunerie Purina à Saint-Romuald sur la rive-sud de Québec, 35 salarié-es ont aussi dit oui à un syndicat CSN en août. Ils ont quitté la section locale 69 des Teamsters (FTQ). On y prépare de la moulée, des additifs et des mélanges pour l'alimentation des animaux.

### Sablère Champagne

C'est la CSN qui négociera la première convention collective des huit travailleurs de la Sablère Champagne, à Sherbrooke. La requête en accréditation a été déposée le 24 août.

### Robert & Robert

C'est à 85 pour cent que les 53 travailleuses et travailleurs de la compagnie Robert & Robert (Division Spectral) ont décidé de rallier la CSN, en août. Auparavant, ils étaient membres des

Travailleurs Unis de l'alimentation et du commerce (TUAC) de la FTQ.

### Bois franc Impérial

À l'emploi de l'entreprise de fabrication de planchers de bois et de pose de parquet Bois franc Impérial de Chambly, les 65 travailleuses et travailleurs ont fondé un syndicat CSN le 15 août.

### C.F.E.R à

#### Rouyn-Noranda

Les 66 travailleurs de C.F.E.R-Les transformateurs, à Rouyn-Noranda, ont adhéré à la CSN en août. L'entreprise opère un centre écologique et un centre de tri et d'enfouissement des matières résiduelles.

### Municipalité de Newport

Les cinq employé-es de la Corporation municipale de Newport, en Gaspésie, ont choisi la CSN comme porte-parole. La requête en accréditation a été adressée au ministère du Travail le 12 juillet.

### Kennebec

Chez Bois Kennebec à Saint-Georges-de-Beauce, c'est la CSN ! Les 105 travailleurs de l'usine de fabrication de

composantes de meubles en bois ont aussi choisi notre centrale. Ils ont quitté la Fraternité indépendante affiliée aux TUAC de la FTQ.

### Sani Mobile

Quatre nouveaux groupes d'employé-es de Sani Mobile ont adhéré à la CSN cet été. Ce sont les salarié-es de Sani Mobile-Hydro Plus de Ville d'Anjou, de Sani Mobile-Services sanitaires Blainville, également à Ville d'Anjou, et des succursales de Sani Mobile de Tracy et de Rouyn. La CSN représente désormais 12 des 14 syndicats de Sani Mobile et regroupe 90 pour cent des 300 salarié-es de l'entreprise.

### Nova PB

Spécialistes en recyclage de batteries d'automobiles et de camions, les 87 travailleurs de Nova PB de Sainte-Catherine, en Montérégie, ont adhéré à la CSN en août. Auparavant, ils faisaient partie des Métallurgistes unis d'Amérique de la FTQ.

### Textiles Du-Ré

Les 140 employé-es de Textiles Du-Ré à Saint-Victor, en Beauce, ont profité du mois de juillet pour se donner un syndicat CSN. Habités à



Patrick Pichette, président du Syndicat provincial de Sani Mobile et Marc Laviolette en conférence de presse lançant le Syndicat national des travailleuses et des travailleurs de l'environnement (CSN).

tisser des fils de laine et synthétiques pour des surfaces de recouvrement, ils tisseront maintenant aussi des liens de solidarité.

### Scobus Grand-Mère

C'est à l'unanimité que les 19 travailleurs de Scobus à Grand-Mère ont décidé de faire partie d'un syndicat CSN. Ils ont alors quitté la CSD.

### Les syndicats accrédités

Les syndicats des entreprises ou des institutions suivantes ont également été accrédités: CAM-Internet, le resto-bar Saint-Sulpice à Montréal, Carrefour Jeunesse Emploi à Côte-des-Neiges dans la métropole, le service de téléphonie de la Banque Nationale à Montréal, Meubles Saint-Ferdinand-d'Halifax (Région de l'amiante), Cafétéria Bridgestone-Firestone à Joliette, Entreprises Denis Darveau et Signotech à Montréal.

Michel Crête

## Colloque sur la reconnaissance des conjoints de même sexe

Faisant suite à l'adoption du projet de loi sur la reconnaissance des conjoints de même sexe, en juin, le Forum des gais et lesbiennes syndiqués du Québec organise un colloque le samedi 9 octobre. Sur le thème *Reconnaissance des conjoints de même sexe : le vécu au travail. Comment déclarer le conjoint et quels seront les problèmes rencontrés ?*, le colloque se tient au pavillon Hubert-Aquin de l'UQAM, salle AM-050. Pour renseignements, on peut communiquer par courrier électronique (andrep@sim.qc.ca) ou par télécopieur au (514) 389-1538.

L.-S. H.

Service de  
syndicalisation de la CSN

1 800 947-6177

## Trois-Pistoles

### Une première convention négociée en trois jours !

Une première convention collective a été conclue, au terme de seulement trois rencontres de négociation, en juillet, à la Villa des Basques, un centre d'accueil privé pour personnes âgées situé à Trois-Pistoles. Les 25 employé-es de ce tout nouveau syndicat affilié à la FSSS-CSN ont obtenu une convention collective d'une durée de quatre ans prévoyant entre autres un rattrapage salarial moyen de 16 pour cent, rétroactif au 1<sup>er</sup> avril dernier, pour la première année et de 10 pour cent en moyenne lors de la deuxième année de la convention.

Les syndiqué-es bénéficieront aussi de trois semaines de vacances après trois ans et d'une quatrième après cinq années de service, en plus des avantages suivants : cinq congés de maladie payés, neuf congés fériés par année, des congés sociaux (maternité, mortalité, etc.), une participation de l'employeur au régime d'assurance-maladie, une clause de libération syndicale et l'ensemble des clauses non pécuniaires existant dans les conventions collectives de ce secteur.

Une entente est aussi intervenue pour ajouter immédiatement 42 heures de travail par semaine afin d'alléger le fardeau de tâche.

L.-S. H.

Souffle d'Éole, pour commémorer la lutte des ouvrières du textile en 1946

# La solidarité toujours bien vivante à Salaberry-de-Valleyfield

Luc Latraverse

Ce n'est pas tous les jours qu'on célèbre la solidarité syndicale. Qui plus est, une victoire ouvrière. Pourtant, plus de 1400 citoyens, familles et entreprises de la région du Suroît ont uni leurs efforts pour appuyer le projet de sculpture commémorative de la grève de la Montreal Cottons de 1946, en y faisant graver leurs noms.

C'est un vibrant témoignage de la solidarité des Campival-lensiens chez qui la tradition syndicale est bien implantée et plus vivante que jamais. Une fête populaire s'est tenue, le vendredi 3 septembre, pour souligner l'événement, alors que la sculpture des artistes Reynald Piché et Denis Poirier, *Souffle d'Éole*, a été inaugurée sur la Place des tisseurs, aménagée à même une partie de l'ancienne filature, à Salaberry-de-Valleyfield.

La CSN était présente à cet événement où elle fut représentée par de nombreux militants et militantes et par son président, Marc Laviolette, qui a vécu la majeure partie de sa vie syndicale dans cette région, d'abord au CLSC, puis à l'usine Expro. Pierre Lagrenade,

un autre militant de la CSN de la région, assume la responsabilité de la présidence de la coalition qui a piloté le projet *Coton 46*.

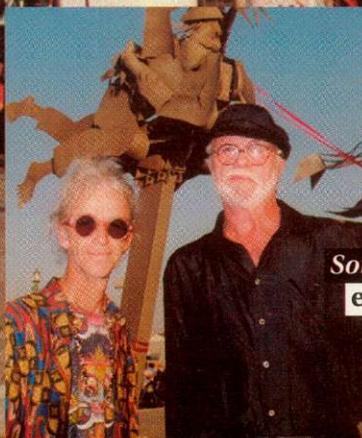
Le 1<sup>er</sup> juin 1946, les 3000 ouvriers et ouvrières de l'usine de la Montreal Cottons de Valleyfield ont débrayé pour obtenir la reconnaissance de leur syndicat et la signature d'une première convention collective. Ces objectifs ont été atteints 96 jours plus tard, grâce à la ténacité des grévistes et à l'appui de la population et des commerçants, ainsi que du maire de l'époque, Robert Cauchon, qui se rangea sans équivoque du côté des grévistes et s'opposa aux interventions de la Police provinciale de Duplessis.



Plus de 2000 personnes ont participé à l'inauguration de la sculpture.



Photos: Alain Chagnon



*Souffle d'Éole*

est une œuvre des artistes

Reynald Piché et Denis Poirier.